

SUPAP-FSU

6 rue Pierre Ginier 75018
Paris

tél. : 01 44 70 12 80

fax : 01 44 70 12 85

e-mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr



SERVICE PUBLIC – SALAIRES – EMPLOI - STATUT

Après la grève du 20 novembre 2007 et face au refus de réelles négociations, tous en grève jeudi 24 janvier

Le point d'indice au cœur des revendications : pourquoi ?

→ le point d'indice, c'est la base de calcul de nos salaires

En valeur, le point d'indice a perdu 24% de pouvoir d'achat depuis 1981 (source INSEE)
Soit deux mois de salaire !!!

→ le point d'indice, c'est la carrière

Ne pas revaloriser le point d'indice, c'est tirer les salaires vers le bas. Les premiers échelons de la fonction publique sont à peine supérieurs au SMIC. Les changements d'échelon, liés à l'ancienneté dans la fonction publique, qui devraient correspondre à une augmentation de pouvoir d'achat, ne compensent même plus les pertes subies.

→ le point d'indice, c'est le statut

L'individualisation de la rémunération des fonctionnaires et la promotion au mérite c'est la remise en cause du statut de la fonction publique par la mise en concurrence de ses agents soumis, désormais, aux états d'âme et lubies de leur supérieur hiérarchique.

→ le point d'indice, c'est la retraite

La réforme Fillon de 2003 abaisse considérablement le niveau des pensions
La perte de valeur du point d'indice aggrave ce phénomène.

→ le point d'indice, c'est la Fonction Publique

C'est le statut de la fonction publique qui a permis de constituer en France une « fonction publique intègre, professionnelle et impartiale »
(rapport du Conseil d'Etat de 2003)

Attaquer le point d'indice, c'est donc remettre en cause les salaires, la carrière, le statut, la retraite, c'est donc remettre en cause la notion de Fonction Publique.

Le point d'indice, c'est quoi ?

A chaque échelon correspond un **indice**. Le salaire brut se calcule en multipliant l'**indice majoré par la valeur du point**.

Actuellement, la valeur du point d'indice est de 4,534275 euros.

Exemples :

- un animateur 2^e Cl au 10^{ème} échelon (indice 395) a un salaire brut égal à :
 $4,534275 \text{ €} \times 395 = 1791,04\text{€}$

- un adjoint administratif 2^{ème} Cl au 3^{ème} échelon (indice 287) a un salaire brut égal à :
 $4,534275 \text{ €} \times 287 = 1301,34 \text{ €}$

Emploi contre salaire ?

Ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partants à la retraite permettrait de mieux rémunérer les personnels restants... Foutaises !!!

Depuis 2003, le gouvernement a supprimé plus de 33 000 emplois dans la fonction publique et nous avons toujours des salaires déconnectés de l'augmentation du coût de la vie.

Vides les caisses de l'Etat ?

15 milliards de cadeaux fiscaux pour les riches,
172% d'augmentation de salaire pour le Président.....Rien pour les fonctionnaires !!!

Le SMIC s'élève à 1280,07 € brut.

Du fait de la non revalorisation du point d'indice par rapport à l'inflation, les salaires de la Fonction Publique sont tirés vers le bas et à peine supérieurs au SMIC

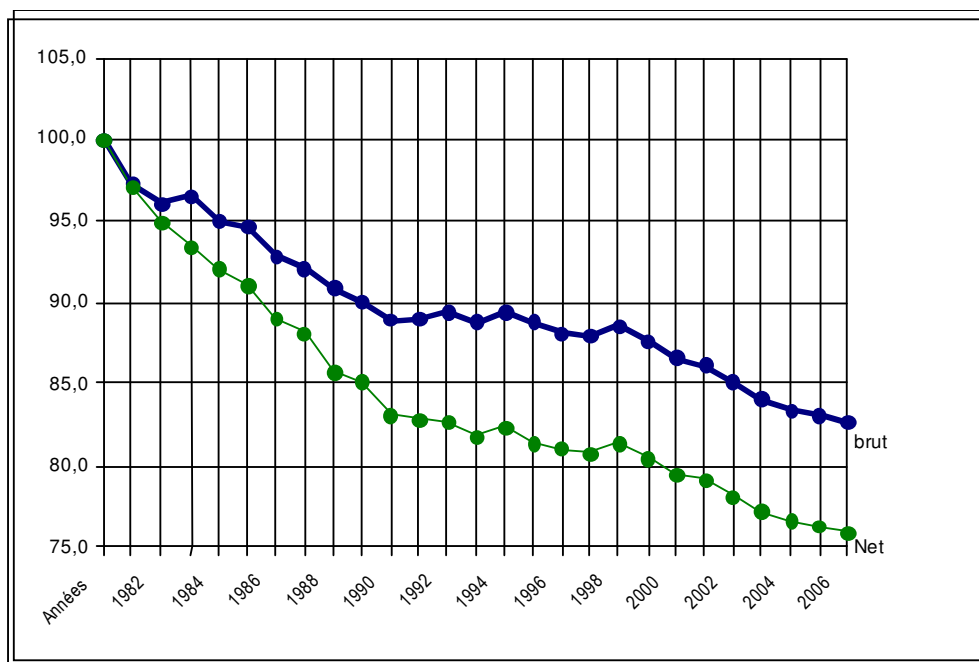
JEUDI 24 JANVIER 2008

MANIFESTATION UNITAIRE A L'APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES)

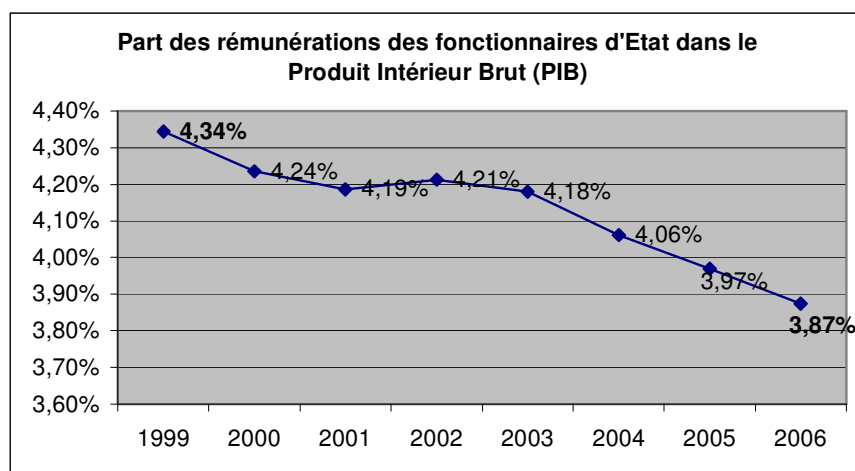
14 h00 – Place de la Bastille

VALEUR DU POINT D'INDICE A PARTIR DE L'INDICE DES PRIX PUBLIE PAR L'INSEE

évaluation de l'indice de décembre 2007 en prolongeant la tendance actuelle



Commentaire : - de 1981 à 2007, le point d'indice a perdu 17% de sa valeur en brut, et 24% en net.
- depuis 2000, on peut évaluer les pertes cumulées à 50 jours de salaire (valeur 2000).



Ce graphique met en évidence le choix de consacrer une part toujours réduite à l'emploi public et à la rémunération des fonctionnaires.

L'Etat a économisé en 2007, 7 milliards d'euros sur le dos de ses agents.

Un maintien du niveau de 1999 de leurs rémunérations dans le PIB aurait permis de revaloriser le point d'indice de presque 9%.

Alors oui, il faut augmenter nos salaires et revaloriser le point d'indice !